



Joyeuses FÊTES



MOT DU PRÉSIDENT

Nous voilà rendus à la période des Fêtes. Ces moments festifs nous permettront de voir ou revoir la famille et les amis au tour d'une belle table. L'année 2022 a débuté sur la continuité de la pandémie mais graduellement, nous avons retrouvé la normalité d'une vie sociale. En cette fin d'année, je vous suggère de fêter allégrement avec vos proches, tout en gardant le contrôle et la modération de vos actions. Je vous rappelle que c'est un beau moment pour faire le vide de vos obligations professionnelles. Pour celles et ceux qui sont dans l'obligation d'être au travail, merci de servir nos citoyens pour les services essentiels.

Message important pour vos emplettes du temps des Fêtes, encouragez nos commerçants locaux avant d'acheter chez les géants du web comme Amazon. Une économie, c'est une chaîne de transactions entre plusieurs partenaires. Si vous cassez cette chaîne, c'est une partie de notre économie qui disparaît à l'étranger. Je ne dis pas de ne jamais acheter chez les géants du web, mais validez avec les commerçants de Québec avant de conclure votre transaction. Par cette action, vous sauvez peut-être une entreprise et l'emploi d'un proche ou d'un ami.

Je veux vous féliciter pour le travail accompli encore cette année. La population a reçu un service de qualité malgré la pénurie de main-d'œuvre qui a affecté les opérations. Cependant, ce phénomène affecte les troupes qui se fatiguent de plus en plus. Il y a des postes vacants dans tous les secteurs d'activité à la Ville. Il faut travailler en mode solution pour limiter les dégâts pour la prochaine décennie. En terminant, soyez prudent dans vos déplacements, vos activités et vos partys. Au nom de votre Conseil syndical, votre Comité exécutif et en mon nom personnel, nous vous souhaitons un merveilleux temps des Fêtes rempli de joie et de bonheur à la hauteur de vos attentes.

Réal Pleau
Président

RAPPEL

LA DÉCLARATION D'ACCIDENT OU D'INCIDENT (PASSÉ PROCHE) NOTRE RESPONSABILITÉ À TOUS!

Nous désirons vous présenter la différence entre un accident et un incident. Votre santé et même votre vie peuvent en être affectées pour un instant, un jour, des semaines même voire de façon permanente. Ne prenez pas de risque et soyez diligent en informant votre gestionnaire immédiat la journée même peu importe la gravité.

Nous voulons vous conscientiser sur l'importance de déclarer tout accident et tout incident à votre gestionnaire.
Voici leurs définitions :

- ♦ **Un accident** est un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et **qui entraîne** pour elle une lésion professionnelle avec ou sans perte de temps. La gravité sera ainsi déterminée par les catégories suivantes : faible, moyenne ou élevée.
- ♦ **Un incident (passé proche)** est un événement imprévu, indésirable et soudain attribuable à toute cause, survenant par le fait ou à l'occasion du travail **qui aurait pu entraîner** un risque de lésion professionnelle ou de dommage matériel. Nous vous invitons à déclarer tous les incidents. Ce geste fera en sorte de prévenir afin d'éviter que ces incidents non déclarés deviennent des accidents plus graves.

Nous vous encourageons à lire la chronique sur l'Intranet de la Ville de Québec sous la rubrique suivante où vous retrouverez les façons de procéder lors d'un incident ou d'un accident de travail en plus de tous les formulaires dont vous pourriez avoir besoin: Espace employé / Santé, sécurité et mieux-être / Accidents et maladies / Au travail / Accidents et maladies.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec nous en tout temps et nous vous répondrons et vous assisterons avec plaisir.

Assistance lors d'une réclamation à la CNESST - Le saviez-vous?

Le saviez-vous que votre Syndicat vous offre le service de représentation auprès de la CNESST dans vos dossiers en accident de travail ou de maladie professionnelle. Dans les premières étapes d'un dossier de la CNESST, des délais stricts sont prévus par la loi. Votre Syndicat vous aidera à les respecter.

Votre Comité SST

